

Comptes annuels

PréO Association

31/12/2025

Ce document contient 30 pages

PréO Association

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
<i>1</i>	<i>Annexe</i>	<i>7</i>
1.1	Annexe	8

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 235	16 661	3 574	5 375
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL		20 235	16 661	3 574	5 375
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	50 565		50 565	50 565	
	Prêts					
Autres immobilisations financières						
TOTAL		50 565		50 565	50 565	
		Total (II)	70 800	16 661	54 139	55 940
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 044		10 044	8 415
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	401		401	4 686
		Charges constatées d'avance	4 169		4 169	3 736
	TOTAL		14 615		14 615	16 838
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		387 352		387 352	335 407	
		Total (III)	401 968		401 968	352 246
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		472 768	16 661	456 107	408 186
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				50 565	50 565

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	60 552	55 951
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Report à nouveau	232 593	130 261
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	232 593	130 261
	Excédent ou déficit de l'exercice	39 161	106 933
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	37 646	102 332
	Situation nette (sous-total)	332 308	293 146
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 366	3 552
	Provisions réglementées	20 977	20 977
	Total (I)	355 651	317 675
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 144	47 111
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	43 311	43 399
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	100 455	90 510
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	456 107	408 186
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5	40
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales		
	Ventes de prestations de service	12 746	28 466
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales	12 746	28 466
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	504 306	525 300
	dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales	504 306	525 300
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 053
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	3	9
	Total des produits d'exploitation (I)	517 060	561 869
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	239 876	214 851
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 653	2 567
	Salaires	174 956	182 386
	Cotisations sociales	65 335	59 062
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 801	1 801
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	4	1
	Total des charges d'exploitation (II)	484 627	460 670
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		32 433	101 199
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 152	4 193
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	8 152	4 193
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		8 152	4 193
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		40 585	105 392

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		2 088
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 088
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 424	547
Total des produits (I + III + V)	525 213	568 151
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	486 051	461 217
EXCÉDENT OU DÉFICIT	39 161	106 933
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	37 646	102 332
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



PréO Association

Annexe



Page : 7 / 30

Association PréO

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4	
3	Description des moyens mis en œuvre	4	
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5	
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5	
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	5	5
5	Principes et méthodes comptables	5	
5.1	Principes généraux	5	
5.1.1	Règlement comptable	5	
5.1.2	Dérogations	5	
5.2	Changements comptables	6	
5.2.1	Changement de réglementation comptable	6	
5.2.2	Changement d'estimation	7	
5.2.3	Corrections d'erreur	7	
6	Informations relatives aux postes du bilan	7	
6.1	Actif immobilisé	7	
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	9	
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	10	
6.1.3	Tableau des dépréciations	11	
6.2	Précisions sur certains postes de l'actif	12	
6.2.1	Charges constatées d'avance	12	
6.3	Fonds propres	12	
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12	
6.3.2	Réserves	14	
6.3.3	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	15	
6.3.4	L'excédent ou déficit de l'exercice	15	
6.3.5	Subventions d'investissement	16	
6.3.6	Provisions réglementées	18	
6.4	Provisions et passifs éventuels	18	
6.4.1	Provisions	18	
6.4.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	18	
6.5	Dettes	19	
6.5.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	19	
7	Informations relatives au Compte de résultat	19	
7.1	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	20	20
7.2	Précisions relatives à certains éléments	20	
7.2.1	Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice	20	
7.3	Honoraires des commissaires aux comptes	20	
8	Informations relatives à la fiscalité	21	

8.1	Impôt sur les sociétés	21
9	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	21
10	Informations relatives à l'effectif	21

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour but :

1. De promouvoir et mettre en place en médecine ambulatoire, PMI et médecine scolaire le dépistage précoce de l'obésité chez l'enfant.
2. De promouvoir la prise en charge, en réseau, des enfants et adolescents en situation des surpoids ou d'obésité.
3. De promouvoir la prévention de l'obésité et ses complications chez l'enfant.
4. De promouvoir la formation et l'information sur l'obésité, développer et mettre en commun des pratiques et des outils pour améliorer la prise en charge de l'enfant en situation de surpoids ou d'obésité.
5. De favoriser l'implication de tous les professionnels au contact des enfants et les liens avec les différentes instances institutionnelles et associations intervenant dans le domaine concerné.
6. D'évaluer la qualité et l'efficacité de la prise en charge ainsi que des résultats obtenus.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité en centre et à l'extérieur.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de dépistage précoce de l'obésité chez l'enfant et son suivi : cette activité s'est exercée sur le site d'Annonay et sur les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Ressources humaines

- / Recrutement d'une nouvelle directrice sur l'exercice 2025,
- / Recherche d'un médecin pour mener à bien nos activités,

— Communication : Diverses communications réalisées au cours de l'exercice.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evénements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.2 Changements comptables

5.2.1 Changement de réglementation comptable

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 8 K€ et concerne les opérations suivantes :

- / Refacturations de charges
- / Prise en charge des formations du personnel par l'OPCO

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés au crédit d'un compte 649 et sont donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales » selon la nature
- / Refacturations de charges : sont comptabilisés en 2025 au compte 7085 « Refacturation » dans le poste « Ventes de prestations de service »

- / Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 1.2 K€

Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 1.2 K€

— Au niveau du bilan

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 3.7 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 4.2 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Plus spécifiquement, les biens reçus à titre gratuit par les entités dans le champ du règlement ANC n° 2018 sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale. (Art 121-2 ANC 2018-06) :

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés [au paragraphe 6.1.2](#) dans les deux premières colonnes du tableau.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	20 235	0	0	20 235
Immobilisations financières	50 565	0	0	50 565
Total	70 800	0	0	70 800

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total					

6.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total					

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements			A	B	C	D
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	14 860	1 801	0	16 661
Immobilisations financières		Non amortissable				
Total		Linéaire	14 860	1 801	0	16 661

6.1.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 801		
Immobilisations financières				
Total		1 801		

6.1.2.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne 'Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Total			

6.1.3 Tableau des dépréciations

Situations et mouvements				
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances				
Total				

6.2 Précisions sur certains postes de l'actif

6.2.1 Charges constatées d'avance

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments :

Éléments	Montant	Nature
Charges constatées d'avance	4 169.80 euros	Frais généraux

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à 1 an.

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	55 951.51	4 601.48			60 552.99
Report à nouveau	130 261.58	102 332.00			232 593.58
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée ARS et ARS ETP (1) »	93 608.06 11 904.52 24 749.00	80 337.00 8 248 13 747			173 945.06 20 152.52 38 496
Excédent ou déficit de l'exercice	106 933.48	-106 933.48	39 161.91		39 161.91
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée ARS et ARS ETP (1) »	94 084.00 8 248.00	-94 084 -8 248	36 138 1 508		36 138 1 508
Situation nette (sous-total)	293 146.57	0	39 161.91	0	332 308.48
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 552.39			-1 186.29	2 366.10
Provisions réglementées	20 977.00				20 977.00
Total	317 675.96	0	39 161.91	-1 186.29	355 651.58

(1)Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

Dans le tableau de variation des fonds propres figurant dans l'annexe des comptes annuels de l'entité gestionnaire, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants : réserves, report à nouveau, excédent ou déficit de l'exercice.

6.3.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	Néant			Néant
— Fonds propres sans droit de reprise				
—				
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise				

6.3.2 Réserves

6.3.2.1 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette annexe.

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Réserves associatives	55 951.51	4 601.48	0	0	60 552.99
Réserves pour investissement					
Réserve projets associatifs					

6.3.3 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

Lors de l'affectation du résultat, l'entité gestionnaire comptabilise, dans les comptes spécifiques de « report nouveau », le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		232 593.58
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée		
— Charges rejetées, rejet objet d'un recours		
— Charges et produits dont la prise en compte est différée		
Solde		232 593.58

6.3.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le CASF fixe les règles.

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	39 161.91	106 933.48

Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	0	0
= Excédent ou déficit effectif global	39 161.91	106 933.48
Dont résultat effectif sous gestion propre	1 515.91	4 601.48
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	37 646	102 332.00

6.3.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement, c'est-à-dire, les subventions dont bénéficie l'entité en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées sont comptabilisées en l'absence de conditions à la date d'octroi dans les fonds propres.

Le reprise de la subvention est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

— Tableau de variation des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	17 775.49			17 775.49
Quotes-parts virées au résultat	14 223.10	1 186.29		15 409.39
Montant net en fonds propres	3 552.39		1 186.29	2 366.10

Date	Origine	Biens	Montant au bilan	Imputation	
		subventionnés		Au résultat	Cumulée au bilan
2007	Subvention URCAM	Investissements	12 574,88		
2008	Subvention URCAM	Investissements	-		
2009	Subvention URCAM	Investissements	800,00		
2010	Subvention ARS	Investissements	-		
2011	Subvention ARS	Investissements	910,00		
2012	Subvention ARS	Investissements	-		
2013	Subvention ARS	Investissements	685,40		
2014	Subvention ARS	Investissements	914,80		
		Rebuts	- 1 437,25		
2015	Subvention ARS	Investissements	914,65		
2016	Subvention ARS	Investissements	780,46		
		Rebuts	- 2 490,57		
2017	Subvention ARS	Investissements	875,82		
2018	Subvention ARS	Investissements	-		
2019	Subvention ARS	Investissements	4 649,60		
2020	Subvention ARS	Investissements	499,99		
		Rebuts	- 862,32		
2021	Subvention ARS	Investissements	-		
2022	Subvention ARS	Investissements	5 931,47		
		Rebuts / Cessions	- 6 971,44		
2023	Subvention ARS	Investissements	-		
2024	Subvention ARS	Investissements	-		
2025	Subvention ARS	Investissements	-		
Total			17 775,49	1 186,29	15 409,39

Echéancier :

- A moins d'un an : 1 186.29 euros
- A plus d'un an et moins de cinq ans : 1 179.81
- A plus de cinq ans : 0 euros

6.3.6 Provisions réglementées

Provisions règlementées	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provision réglementées	20 977			20 977

6.4 Provisions et passifs éventuels

6.4.1 Provisions

6.4.1.1 Tableau des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisée	
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

6.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

Les engagements sont évalués dans le respect de la permanence des méthodes :

En appliquant la recommandation ANC n°2013-02. Dans ce cadre nous avons opté pour la méthode 1

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
 - Taux d'évolution des salaires : 1%
 - Taux d'actualisation : 3.85%
 - Taux de cotisations sociales : 39.97% pour les cadres et 29.31% pour les non-cadres
 - Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche
- Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Prise en charge par l'assurance	Montant provisionné	Montant résiduel de l'engagement
Indemnités de départ en retraite	1 950			

6.5 Dettes

6.5.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	57 145	57 145		
Autres dettes	43 311	43 311		
Produits constatés d'avance				
Total	100 456	100 456		

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général.

7.1 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

7.1.1 Ventilation des ventes de biens et services

Chiffre d'affaires		
Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques (a)	Exercice N	Exercice N-1
France	100%	100%
Marché 1		
Marché 2		
Total	100%	100%

7.1.2 Résultat financier

Il est composé uniquement des intérêts sur livrets et autres instruments financiers (dividendes), soit 8 152.73 euros.

7.2 Précisions relatives à certains éléments

7.2.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

- Produits à recevoir :
 - Autres créances : 126 euros
- Charges à payer :
 - Dettes fournisseurs : 11 728 euros
 - Dettes fiscales et sociales : 17 081 euros

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes
Afférents à la certification des comptes	3 775.92
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes	
Honoraires totaux	3 775.92

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 1 424 euros et correspond à la déclaration n°2070 relative à l'impôt sur les produits financiers.

9 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Rémunérations allouées aux membres :

- Des organes d'administration :
Les personnes, membres du bureau du Conseil d'Administration, ne sont pas rémunérées, en raison de leur fonction, par l'association.
- Des organes de direction :
Cette information n'est pas communiquée puisqu'elle revient à donner une rémunération individuelle.
Les rémunérations des dirigeants sont conformes à l'application des grilles salariales de la Convention Collective Nationale applicable dans l'association.

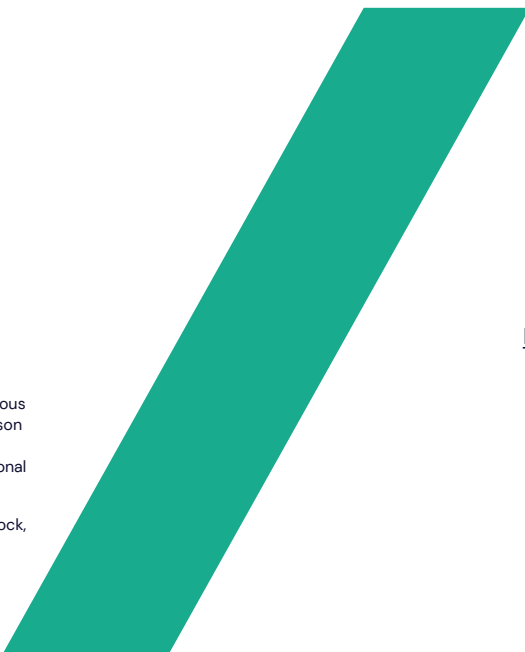
10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif en équivalent temps plein est de 4 salariés

L'information ci-dessus est ventilée par catégorie :

Réparation des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	2
Total	4

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.

A large teal diagonal bar that starts from the bottom left and extends towards the top right, partially overlapping the text on the right.

**Éclairer
Entreprendre
Réussir**

rydge.fr

 **RYDGE Conseil**

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 000 000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.